



Quoi de neuf sur le site Natura 2000?

Natura 2000, un programme européen

Natura 2000 est un programme institué par deux directives européennes :

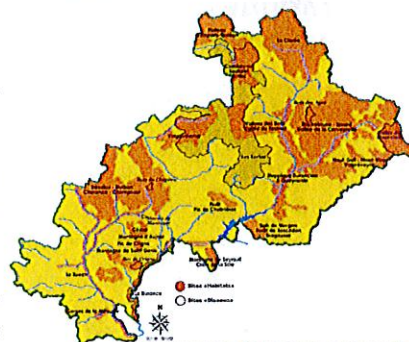
- la Directive « habitats-faune-flore » (1992)
- la Directive « oiseaux » (1979)

Les Etats membres **ont l'obligation** de maintenir et/ou restaurer les habitats ou espèces naturels rares et/ou menacés au niveau européen, qui ont justifié la désignation des sites.

La France a fait le choix d'appliquer ces directives en s'appuyant sur la concertation avec les acteurs socioprofessionnels et sur la contractualisation. Chaque site fait l'objet d'un plan de gestion appelé document d'objectifs.

(Voir : <http://mairie-lagrade-lameije.jimdo.com/natura2000/>)

Depuis 2005, l'Etat français a délégué la gestion de ces territoires aux collectivités locales. Pour le site Emparis- Goléon, c'est la commune de la Grave qui anime le site. Les projets sont présentés et discutés en comité de pilotage (COFIL). Présidé par un élu local, le COFIL regroupe l'ensemble des acteurs concernés par le site Natura 2000 (services publics, collectivités, propriétaires, associations, agriculteurs, usagers, scientifiques...).



Le territoire français accueille 1754 sites, soit 12,5 % de la surface terrestre nationale dont 23 sites dans les Hautes Alpes (soit 40% du territoire haut alpin).

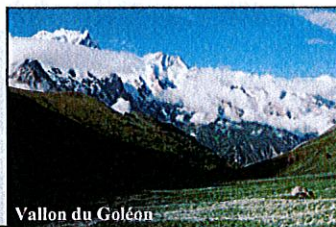
Un site à la Grave



Milieu humide



Les Ecrins



Vallon du Goléon



© Apollon, PN Ecrins



© Aigle Royal, PN Ecrins

La situation du territoire de la Haute Romanche, en limite d'aire biogéographique (Alpes internes- Alpes externes), en limite climatique (Alpes du Nord/ Alpes du Sud) et sa grande variabilité géologique et géomorphologique, a créé des conditions écologiques particulières, très variées, favorables au développement d'une richesse biologique exceptionnelle. C'est pourquoi, on retrouve, ici, des habitats divers et riches, considérés comme rares et sensibles au niveau européen et justifiant la désignation du site Natura 2000.

Des outils pour agir !

SOMMAIRE

Natura 2000, un programme européen

Un site à la Grave

Des outils pour agir!

Les agriculteurs, acteurs

A la découverte d'un habitat d'intérêt communautaire:
Le marais du Goléon

L'animation au travers de Natura 2000

Comment découvrir le site

Les MAE	Les Contrats Natura 2000	La Charte Natura 2000
<p>Pour : les exploitants agricoles</p> <p>Les Mesures Agro-Environnementales permettent aux agriculteurs d'adapter leurs pratiques agricoles aux enjeux environnementaux identifiés sur leur exploitation.</p> <p>En contrepartie de leur engagement pour 5 ans, ils reçoivent une compensation financière calculée annuellement hectare engagé.</p>	<p>Pour : les propriétaires, les gestionnaires</p> <p>Ces contrats sont réservés aux espaces non agricoles.</p> <p>Le signataire peut bénéficier d'aides financières pour la réalisation de travaux visant la restauration ou l'entretien d'habitats naturels, moyennant le respect d'un cahier des charges défini en concertation avec la structure animatrice du site Natura 2000.</p>	<p>Pour : les propriétaires, ayants droits</p> <p>La charte comporte une liste d'engagements et de recommandations de gestions des milieux présents.</p> <p>En signant la charte, le propriétaire ou l'ayant droit volontaire s'engage à gérer leurs parcelles selon des pratiques respectueuses des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.</p> <p>Le respect des engagements ouvre droit à des avantages fiscaux (exonération de TFNB notamment).</p>

Les agriculteurs acteurs, en contractualisant des MAE

Les habitats agro-pastoraux représentent environ 50% de la superficie du site, avec 8 alpages. La bonne conservation des habitats et de la biodiversité dépend d'un maintien des pratiques agro pastorales extensives que sont la fauche et le pâturage. Par leur activité, les agriculteurs de la Grave participent au maintien de la biodiversité.

Natura 2000, le Parc national des Ecrins et la Chambre d'Agriculture des Hautes Alpes ont mis en place des Mesures Agro-Environnementales avec les exploitants qui le désiraient.

Au travers des MAE, les éleveurs s'engagent à :

- retarder la fauche pour favoriser le cycle des végétaux et permettre leur reproduction;
- éviter les passages répétés et le stationnement des animaux sur les zones sensibles (zones humides);
- limiter l'extension des végétaux comme le queyrel ou le nard raide;
- maintenir une pression foncière pour permettre une pratique extensive (éviter le surpâturage);



Depuis 2009, suite à la mise en place de ce dispositif, tous les agriculteurs de la Grave ont contractualisé des mesures.

A la découverte d'un habitat d'intérêt communautaire prioritaire: le bas-marais à Laïche Bicolor

Le vallon du Goléon et notamment sa plaine glaciaire (en amont du lac) ou « sandur » abrite un milieu naturel remarquable : le bas-marais à Laïche bicolor.



Sandur du Goléon

Ce site est un héritage des dernières glaciations!

Le sandur est, en géologie, une plaine formée par des sédiments glaciaires charriés et déposés par les eaux de fonte du glacier.

Une végétation dite « arctico-alpine » se développe sur les bords des eaux froides qui descendent du glacier Lombard. On retrouve ce genre de formation végétale généralement dans les régions périglaciaires comme l'Islande ou l'Alaska. On y retrouve ainsi une végétation comparable à celle des côtes du grand Nord.

Cet habitat, très spécifique, est alimenté par de l'eau pauvre en calcaire, de pH compris entre 7 et 8. Les températures moyennes maximales ne doivent pas dépasser 25°C et un facteur de régénération du milieu est nécessaire à son maintien (régime hydrique/ mouvement de sédiments).

Le caricion se retrouve en situation de marais de pente ou de systèmes alluvionnaires périglaciaires.

Ces formations sont très rares et extrêmement fragiles.



© Carex bicolor, CBN



© Silene acaulis, CBN



© Salix breviseta, CBN



© Saxifraga muscoides, CBN



© Pinguicula vulgaris, CBN

Un suivi scientifique national pour cet habitat

Une étude, commandée par la DREAL* Rhône Alpes, vise à surveiller l'état de conservation de cet habitat sur l'ensemble des Alpes françaises.

L'étude, pilotée par le CBNA**, intègre le site du Goléon. Elle comporte deux objectifs :

- Suivre l'évolution de l'état de conservation des habitats;
- Mettre en évidence les changements de végétation au niveau des différents sites suivis et essayer de les expliquer par un jeu de variables environnementales et de variables de perturbation (perturbation du débit des eaux, piétinement, sur-fréquentation touristique, pâturage, réchauffement climatique ...).



A l'échelle globale, ce sont les changements climatiques globaux entraînant un retrait glaciaire généralisé (observé dans les Alpes depuis une trentaine d'années) et une remontée progressive des étages de végétation qui devraient impacter le plus lourdement cet habitat.

Le but est donc de réaliser un suivi des modifications des milieux sur plusieurs décennies afin de comprendre leur évolution.

*Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

**Centre National Botanique Alpin

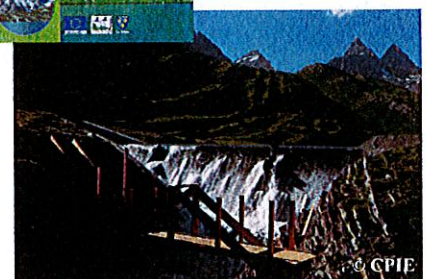
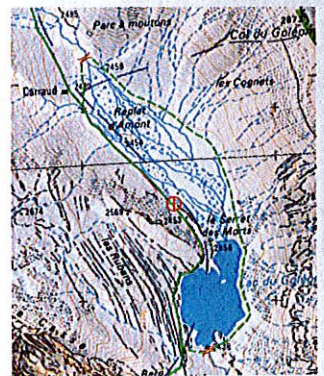
Un programme pour la mise en défens du Marais du Goléon

Un contrat Natura 2000 signé entre la commune de la Grave et financé par l'Etat et l'Europe a permis l'aménagement d'un sentier et de deux passerelles permettant de faire le tour du lac et du marais sans avoir à traverser et piétiner la zone fragile.

De la sensibilisation et de l'éducation à l'environnement

Un **panneau d'information** a été mis en place au bord du marais du Goléon: il explique le fonctionnement et la fragilité du milieu et demande aux visiteurs de ne pas piétiner la zone fragile et de ne pas déposer de pierres dans toute la zone humide.

Un **document pédagogique** accompagne le nouvel itinéraire du tour du lac permettant aux curieux de découvrir le site et son environnement.



De l'animation au travers de Natura 2000

Natura 2000 auprès des écoles

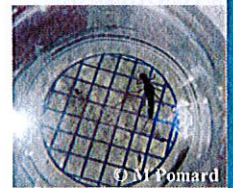
Les écoles de La Grave et Villard d'Arène profitent d'animations nature dans le cadre du programme Natura 2000. Ces animations sont réalisées en partenariat avec la Maison de la Nature des Hautes-Alpes. Depuis 2 années, chaque classe travaille sur une thématique en lien avec son programme scolaire:

En 2013, les maternelles et CP ont découvert le monde des fleurs et des insectes, les CE1 et CE2 ont observé et appris sur la biologie des rapaces et les CM1 et CM2 ont fait des recherches sur la biodiversité en forêt.

Cette année, les maternelles partent à la découverte des p'tites bêtes, les GS et CP découvrent la Romanche et le cycle de l'eau, les CE1 et CE2 prennent connaissance des mammifères de montagne et les CM1 et CM2 travaillent sur les cycles de l'air et de l'eau.



Après une intervention de sensibilisation en classe, les enfants vont découvrir sur le terrain les richesses naturelles des milieux.



Des animations auprès du grand public

Courant l'été 2013, des journées de sensibilisation au chien de protection (patou) ont été mises en place dans les alpages de la Buffe, sur Emparis et dans le vallon du Goléon avec la Maison de la Nature de Guillestre. Ces journées sont reconduites sur l'été 2014.



Comment découvrir le site?

Avec le jeu du « Platô »,



vous pouvez partir à la découverte du site!

C'est un jeu où vous devez gagner des graines de biodiversité tout en réalisant le plus rapidement possible le

tour du « platô » en répondant à des questions et devinettes ou en dessinant ... à partir de 8 ans. Ce jeu est à votre disposition dans les refuges, les gîtes, les hôtels et les chambres d'hôtes du canton.

Le Nettoyage du vallon du Goléon

Le week-end du 14 et 15 septembre 2013, une trentaine de volontaires se sont retrouvés pour le nettoyage du Goléon.

L'objectif du week-end a été de démonter une clôture en grillage vieille de 30 ans, ramasser quelques centaines de kilos de déchets pour au total permettre la collecte de plus de 2,2 tonnes de déchets hélicoptérés au Chazelet le lundi matin.

C'est grâce à un partenariat entre l'association pastorale de la Grave, le réseau Natura 2000, le Parc National des Ecrins et l'association Mountain Wilderness que le projet de nettoyage sur l'alpage du Goléon a pu voir le jour.



Cet été avec les Accompagnateurs en Montagne

Tous les mercredis une randonnée découverte sera proposée par le Bureau des guides. A chaque mercredi sa thématique: ornithologie, découverte des plantes médicinales ou comestibles, observation des rapaces...

Structure animatrice du site:
Mairie de la Grave
05320 LA GRAVE
04.76.79.98.35
06.31.43.68.83

Président du COPIL: Jean Pierre SEVREZ
Animation: Maryline POMARD
Natura2000.lagrave@espaces-naturels.fr
<http://hautes-alpes.n2000.fr>





PRÉFET DES HAUTES-ALPES

Préfecture
Direction des Moyens
et de la Coordination
des Politiques Publiques

Gap, le

Bureau du Développement Durable
et des Affaires Juridiques

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE sur le territoire de la commune de La Grave

En application de l'arrêté préfectoral n° 2014115 - 0008 du 25 avril 2014, le public est prévenu qu'une enquête au titre du Code de l'Environnement, préalable à l'autorisation sollicitée par le Syndicat Mixte des Stations Villages de la Haute-Romanche, de réaliser des travaux de restructuration du domaine skiable du Chazelet sur la commune de La Grave, se déroulera pendant 33 jours consécutifs, du **lundi 19 mai 2014 au vendredi 20 juin 2014 inclus**, en mairie de La Grave.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête comportant une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale ainsi qu'un registre d'enquête seront mis à la disposition du public en mairie de La Grave, pendant les heures habituelles d'ouverture au public, soit **les lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8 h 30 à 12 h**.

Le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ou les adresser par écrit au commissaire-enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de La Grave – Le Village - 05320 LA GRAVE.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de La Grave :

- le lundi 19 mai 2014, de 9 h à 12 h
- le vendredi 23 mai 2014, de 9 h à 12 h
- le vendredi 6 juin 2014, de 9 h à 12 h
- le mercredi 18 juin 2014, de 9 h à 12 h (*ouverture exceptionnelle de la mairie pour l'enquête publique*)
- le vendredi 20 juin 2014, de 9 h à 12 h

Par décision du 16 avril 2014 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Marseille, Monsieur Léon SERT, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur titulaire pour recueillir les observations du public et formuler un avis sur le résultat de cette enquête, et Madame Dominique FAURE, comptable, en qualité de commissaire-enquêteur suppléant.

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur sera déposée en mairie de La Grave, et en Préfecture des Hautes-Alpes (DMCPP-BDDAJ).

Le préfet statuera par arrêté, sur la demande d'autorisation du projet de restructuration du domaine skiable du Chazelet sur la commune de La Grave dans les trois mois à compter du jour de réception par la préfecture du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur.

L'arrêté préfectoral suscité donnant toutes informations complémentaires sur la conduite de cette enquête, sera affiché aux tableaux prévus à cet effet en mairie de La Grave.

Le Préfet,


Pierre DESNARD